

CATALOGUE DE FORMATION 2023

Ergonomie Normandie

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 28270235327 auprès du préfet de région de Normandie

Ergonomie Normandie est certifié QUALIOPi pour ses actions de formation

Toutes nos formations sont animées par un ergonome expert

MAJ : Juillet 2023

Modalités pratiques d'inscription

Une formation vous intéresse ?

- Pour vous inscrire :

1/ Remplissez le bulletin d'inscription positionné en page 11 de ce catalogue,

2/ Envoyez-nous par e-mail le bulletin complété : ergonomie.normandie@gmail.com ou contactez-nous par téléphone au 06.17.18.58.75 pour toute question complémentaire.

Les inscriptions doivent être réalisées quatre semaines avant la formation.

- L'inscription est définitive à réception de la convention signée.
- Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à nous préciser vos besoins en termes d'aménagement ou d'accompagnement spécifique afin de vous proposer des conditions de formation adaptées.
- Nos prix jour comprennent la mise à disposition de notre local de formation, l'accueil café et l'ensemble des moyens humains et techniques nécessaires au déroulé de la formation. Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement sont à la charge des participants.

Vous trouverez en page 17 nos Conditions Générales de Vente. La validation du devis vaut acceptation de nos Conditions Générales de Vente.

Modalités pratiques d'inscription

Quels sont les horaires ?

- Une journée de formation se déroule sur 7 heures, de 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00.

Ces horaires peuvent être ajustés, si besoin, avec les participants au démarrage de la première journée.

Quel est le lieu de la formation ?

- Nos formations peuvent être réalisées sur votre site professionnel ou au sein de nos locaux.

La convention de formation précise le lieu définit de la formation.

Adresse de nos locaux :
Ergonomie Normandie
20 Passage de la Luciline
76000 ROUEN

Votre formatrice

Gaëlle AVERTY, Ergonome Européen



Ergonome Européen, Gaëlle accompagne les entreprises privées et les structures publiques sur tout sujet lié à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Forte de 16 ans d'expérience professionnelle, Gaëlle vous fait bénéficier de son expérience en tant que formatrice.

Ergonomie Normandie est habilitée par l'INRS pour les formations inscrites au programme TMS Pros de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.

Nos formations

FOR_EN 1 : SAVOIR AMENAGER SON POSTE INFORMATIQUE	6
FOR_EN 2 : ERGONOMIE ET PRÉVENTION DES TMS	7
FOR_EN 3 : ERGONOMIE ET CONCEPTION DE SITUATIONS DE TRAVAIL	8
FOR_EN 4 : INITIATION À LA PRÉVENTION DES RPS	9
FOR_EN 5 : HANDICAP ET EMPLOI	10
FOR_EN 6 : TMS PROS – DEVENIR PERSONNE RESSOURCE DU PROJET DE PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS) DE L'ÉTABLISSEMENT	11
FOR_EN 7 : TMS PROS – DEVENIR CHARGÉ DE PRÉVENTION DU PROJET DE PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS) DE L'ÉTABLISSEMENT	12
Sensibilisation : ATELIER « Agir pour limiter les TMS »	13

Objectifs de la formation :

- Définir les enjeux d'une démarche de prévention
- Connaître les principaux facteurs de risques de TMS
- Connaître les principes d'aménagement d'un poste informatique

Méthodes pédagogiques :

- Alternance entre des séquences d'apports théoriques, des temps de mise en pratique sur des cas concrets et analyse de son propre poste de travail (formation-action).

Contenu de formation :

- Définition et enjeux d'une démarche de prévention (cadre réglementaire)
- Les facteurs de risques de TMS
- Les principes généraux d'aménagement d'un poste administratif

Public visé :

- Tout public amené à exploiter un poste administratif

Effectif : Groupe de 6 à 8 personnes

Durée :

- 0,5 jour soit 1,5h en face à face pédagogique et 1,5h en action terrain

Prochaine session :
Nous contacter.

Objectifs de la formation :

- Définir les enjeux d'une démarche de prévention
- Définir l'apport de l'ergonomie dans une démarche de prévention
- Comprendre les mécanismes des TMS
- Identifier les facteurs de risque de TMS
- Initier des actions de correction et de prévention à partir d'outils de prévention validés par les collèges scientifiques (INRS, CNAMTS)

Méthodes pédagogiques :

- Alternance entre des séquences d'apports théoriques, des temps de mise en pratique sur des cas concrets et des travaux d'analyse de situations professionnelles (formation-action).

Approche de l'ergonomie par les outils de cotation**Durée :**

- 3 jours (2 jours + 1 jour, temps intersession d'environ 15 jours) soit 21 h de face à face pédagogique

Contenu de formation :

- Définition et enjeux d'une démarche de prévention (cadre réglementaire)
- Définition de l'ergonomie
- Pourquoi parle t-on « d'épidémie » de TMS ?
- La multi factorialité des TMS (biomécaniques, organisationnels, psychosociaux)
- Dépister et évaluer les risques de TMS dans son établissement
- Mettre en place une démarche de prévention des TMS
- Études de cas réels.

Public visé :

Toute personne ayant des responsabilités en matière de santé, sécurité, de production, de méthodes, de maintenance ou de gestion des RH.

Effectif : Groupe de 6 à 8 personnes

Prochaine session :
Nous contacter.

Objectifs de la formation :

- Définir les enjeux d'une démarche de prévention
- Définir l'ergonomie et ses champs d'intervention
- Comprendre la problématique des troubles musculosquelettiques, en général et dans l'entreprise
- Identifier les facteurs de risque et les éléments protecteurs via l'analyse d'une situation de travail
- Se familiariser avec les outils d'analyse de situations de travail, l'usage et les limites des normes en conception

Méthodes pédagogiques :

- Alternance entre des séquences d'apports théoriques, des temps de mise en pratiques et des travaux d'analyse de situations professionnelles.

Approche de l'ergonomie par l'emploi des normes et abaques**Durée :**

- 3 jours (2 jours + 1 jour, temps intersession d'environ 15 jours) soit 21 h de face à face pédagogique

Contenu de formation :

- Définition et enjeux d'une démarche de prévention (cadre réglementaire)
- Définition de l'ergonomie
- L'Homme au travail : normes et variabilité
- Les ambiances physiques de travail
- L'impact des facteurs organisationnels sur une situation de travail
- Analyse d'activité : comment analyser l'activité réelle d'un opérateur ? Quels outils utilisés ? Pour quoi faire ?
- Etude de cas en interne

Public visé :

Tout public en charge de la conception des situations de travail (ingénieurs, techniciens, bureaux d'études, méthodes, ...)

Effectif : Groupe de 4 à 6 personnes

Prochaine session :
Nous contacter.

Objectifs de la formation :

- Appréhender les enjeux de la prévention des risques professionnels et les bénéfices d'une démarche globale.
- Comprendre les spécificités de la problématique des RPS, leurs expressions courantes, leurs déterminants, les moyens et les outils de leur prévention.
- Connaître les dispositions légales et réglementaires s'appliquant à la prévention des RPS et savoir les utiliser comme une ressource méthodologique.
- Créer et mettre en place les outils d'organisation, de communication et d'évaluation de la démarche de prévention.

Méthodes pédagogiques :

- Alternance d'apports théoriques et de mises en situation pratique.

Travaux en groupe entier et en sous-groupes.

Durée :

- 1 jour, soit 7 h de face à face pédagogique

Contenu de formation :

- Rappels sur le contexte de la prévention des risques professionnels, la place des RPS.
- La problématique des troubles psychosociaux : notions sur les risques et déterminants des risques, repères sur la prévention spécifique, les différents niveaux de prévention.
- La dimension psychosociale du travail : aussi une ressource pour la prévention.
- Études de cas.

Public visé :

Tout intervenant en prévention des risques professionnels (technicien HSE, membre de CHSCT, préventeur, correspondant prévention, encadrement,...)

Effectif : Groupe de 6 à 8 personnes

Prochaine session :
Nous contacter.

Objectifs de la formation :

- Savoir définir les enjeux d'une politique handicap au travail
- Appréhender les familles de handicap
- Identifier les aides techniques et organisationnelles pour l'insertion et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap

Contenu de formation :

- Apports sur le contexte réglementaire
- Les différentes familles de handicap et leur transcription en emploi
- Les aides techniques, environnementales et organisationnelles de compensation
- Études de cas.

Méthodes pédagogiques :

- Alternance d'apports théoriques et de mises en situation pratique.

Travaux en groupe entier et en sous-groupes.

Effectif : Groupe de 6 à 8 personnes

Public visé :

Tout public

Durée :

- 1 jour, soit 7 h de face à face pédagogique

Prochaine session :
Nous contacter.

Objectifs de la formation :

Être capable de ...

- Élaborer et animer un projet de prévention des TMS en concertation avec les acteurs concernés
- Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques
- Établir un diagnostic mettant en lien l'ensemble des facteurs de risque et leurs déterminants
- Participer à la recherche d'axes de prévention visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'actions
- Accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention
- Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS.

Méthodes pédagogiques :

Animation de la formation et accompagnement sur site par un formateur certifié par l'INRS.

Alternance de séquences d'acquisition de connaissances, d'échange et de partage d'expériences, Exercices pédagogiques variés : mises en situation, exercices pratiques, quiz, mini-études de cas

PUBLIC VISE :

Toute personne appelée dans son entreprise à exercer la fonction de Personne Ressource du projet de prévention des TMS et ayant réussi l'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle suffisante sur la prévention des risques professionnels.

PRE-REQUIS : Lettre d'engagement élaborée par le chef d'entreprise à l'issue de la journée de formation organisée par la CARSAT.

Contenu de formation :

Théorie :

- La méthodologie de projet.
- La démarche de prévention des TMS : atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP).
- Les facteurs de risque des TMS (biomécaniques, psychosociaux, organisationnels et liés à l'environnement).
- Les outils de repérage et d'analyse des situations de travail (démarche, outils).
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail.
- La mise en place et le suivi d'indicateurs de veille.

Exercices pratiques :

- Quiz TMS et atteintes de l'appareil locomoteur
- Travaux en sous-groupes en lien avec la démarche de prévention
- Débat participatif sur les actions pour mobiliser les acteurs internes et externes au projet de prévention
- Travail individuel en lien avec les facteurs de risque de TMS à partir de vidéos
- Utilisation de supports INRS
- Travaux en sous-groupes en lien avec les outils du réseau de prévention (ED6161, RITMS3).

Evaluation Certificative : (Attestation de validation des acquis TMS PRO)

- Evaluation des acquis de la formation (2 parties : 1) Quiz sur les atteintes de l'appareil locomoteur et 2) Identification des facteurs de risques et des déterminants d'une situation de travail)
- Evaluation continue tout au long de la formation en lien avec la fiche INRS d'évaluation des acquis de la formation

LIEU : Formation en intra-entreprise ou inter-entreprise.

DUREE : 42h réparties : 5 jours de formation en salle (2jrs+2jrs+1jr) et 2 demi-journées (7h) d'accompagnement par la formatrice en entreprise, soit 6 jours de formation

Travaux d'intersessions estimés à 6 jours pour le stagiaire, hors temps de formation

EFFECTIF : 8 à 10 personnes maximum.

Prochaine session :
Nous contacter.

FOR_EN 7 : TMS PROS – DEVENIR CHARGÉ DE PRÉVENTION DU PROJET DE PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUÉLETTIQUES (TMS) DE L'ÉTABLISSEMENT. 4 JOURS-28H

Prix indicatif par stagiaire : 1800 € HT

Objectifs de la formation :

Être capable de ...

- Se situer dans le cadre d'une action de prévention des TMS construite et pilotée par la Direction de son établissement
- Mettre en œuvre les étapes de repérage, analyse, évaluation des risques TMS et recherche de pistes d'action dans l'établissement
- Identifier des perspectives de travail pour poursuivre l'action à l'issue de la formation.

Méthodes pédagogiques :

Animation de la formation et accompagnement sur site par un formateur certifié par l'INRS.

Alternance de séquences d'acquisition de connaissances, d'échange et de partage d'expériences, Exercices pédagogiques variés : mises en situation, exercices pratiques, quiz, mini-études de cas

PUBLIC VISE :

Toute personne appelée dans son entreprise à exercer la fonction de Chargé de Prévention et ayant réussi l'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou pouvant justifier d'une expérience professionnelle suffisante sur la prévention des risques professionnels.

PRE-REQUIS : Lettre d'engagement et Note de cadrage élaborée par le chef d'entreprise à l'issue de la journée de formation organisée par la CARSAT.

Contenu de formation :

Théorie :

- Les TMS : atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP).
- Les facteurs de risque des TMS (biomécaniques, psychosociaux, organisationnels et liés à l'environnement).
- Les outils de repérage et d'analyse des situations de travail (démarche, outils).
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail

Exercices pratiques :

- Quiz TMS et atteintes de l'appareil locomoteur
- Travaux en sous-groupes en lien avec la démarche de prévention
- Travail individuel en lien avec les facteurs de risque de TMS à partir de vidéos. Utilisation de supports INRS
- Travaux en sous-groupes en lien avec les outils du réseau de prévention (ED6161, RITMS3).

Evaluation Certificative : (Attestation de validation des acquis TMS PRO)

- Double évaluation : évaluation des acquis portant sur l'identification du risque de TMS via un quiz et évaluation de l'acquisition des compétences relatives à la construction du projet de prévention et à la mise en œuvre des étapes de la démarche réalisée en continue, tout au long de la formation.

LIEU : Formation en intra-entreprise ou inter-entreprise.

DUREE : 4 jours (28 heures) : 3 jours en face à face pédagogique et 2 demi-journées d'accompagnement sur site.

Travaux d'intersessions estimés à 3 jours pour le stagiaire, hors temps de formation

EFFECTIF : 8 à 10 personnes maximum.

Prochaine session :

Nous contacter.

Objectifs de l'atelier :

- Appréhender la notion de TMS
- Comprendre les mécanismes d'apparition des TMS
- Identifier les facteurs de risque de TMS
- Identifier les actions de prévention collectives et individuelles.

Méthodes pédagogiques :

- Brainstorming
- Reformulation des réponses en fonction des items à aborder
- Distribution d'un dépliant reprenant les principales données énoncées

Travaux en groupes, animation 1h

Contenu de formation :

- Définition des TMS
- Apport des données statistiques
- Signes d'apparition des douleurs
- Facteurs de risques et impacts sur la situation de travail

Public visé :

Tout opérateur de production

Effectif : Groupe de 12 personnes maximum

Durée :

- 1 jour, soit 7 ateliers animés

Prochaine session :
Nous contacter.

Bulletin de pré-inscription

Vous êtes intéressé par une de nos formations ?
 Complétez ce bulletin de pré-inscription et faites-le nous parvenir via l'adresse mail : ergonomie.normandie@gmail.com

Ergonomie Normandie
 20 Passage de la Luciline
 76 000 ROUEN
 Email : ergonomie.normandie@gmail.com
 Tel : 0617185875



BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION – Formation 2023

- Intitulé de la formation souhaitée :

Renseignements à compléter pour préserver une formation :

Adresse de l'entreprise et coordonnées de la personne signataire de la convention :	Entreprise : Adresse : Nom/Prénom de la personne signataire : Fonction : Tel : Mail :
Renseignements juridiques	Forme juridique : N° SIRET : N° RCS : N° TVA :
Adresse de facturation et personne référente	
Informations sur le stagiaire	Nom : Prénom : Tel : Mail : Date de naissance : Poste occupé dans l'entreprise :
Coordonnées OPCA (Organisme paritaire collecteur)	

Les informations vous concernant font l'objet d'un traitement informatique destiné au service formation d'Ergonomie Normandie et sont utilisées aux seules fins de « gestion des formations ». La durée de conservation de ces données est de 6 ans.
 Conformément au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement des informations qui vous concernent en vous adressant à ergonomie.normandie@gmail.com
 Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente transmis en complément, et les accepter.
 Nom/Prénom :
 Date :
 Cachet et signature :

Conditions Générales de Vente (1/8)

SAS Ergonomie Normandie, société au capital de 5 000€ - RCS ROUEN 130 021 751

20 Passage de la Luciline, CS 40641, 76000 ROUEN- 06.17.18.58.75 – ergonomie.normandie@gmail.com - www.ergonomie-normandie.com N° TVA Intracommunautaire : FR36903586824 -

Code APE : 71.12B- Organisme de formation : 28760644376– IPRP 2020-13

Conditions générales de vente des prestations de formation

Mises à jour le 01 Janvier 2022

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des relations contractuelles entre : la SAS Ergonomie Normandie, société par actions simplifiées au capital de 5000 euros, immatriculée au RCS de Rouen sous le numéro 130021751, et domiciliée au 20 Passage de la Luciline, CS 40641, 76000 ROUEN, cabinet conseil et organisme de formation professionnelle, enregistré sous le numéro 28760644376 auprès du Préfet de Normandie, Ci-après dénommée « Ergonomie Normandie, Cabinet Conseil et Organisme de formation »,

Et, Toute personne morale contractant pour qu'une prestation soit délivrée à des tiers (« les Stagiaires »),

Ou Toute personne physique souhaitant contracter à titre individuel (le/la stagiaire),

Ci-après dénommée « l'entreprise cliente et/ou Le Bénéficiaire »,

Conjointement dénommées « Les Parties ».

La société Ergonomie Normandie est d'une part, un cabinet conseil en Santé au Travail et d'autre part, un organisme de formation proposant différents types de prestations définies aux termes de la présente convention.

L'organisme de formation garantit respecter l'ensemble de ses obligations légales et en particulier celles du Code du Travail relatives à la formation professionnelle. Notre organisme de formation respecte les engagements fixés ci-après afin d'assurer des prestations de qualité.

Article 1 : Nos Services

Ergonomie Normandie propose les services et prestations suivants :

- Formation : formation avec programme général ou formation sur-mesure, au sens de l'article L6313-1 du Code de Travail (catalogue de formation disponible sur demande auprès d'Ergonomie Normandie par téléphone et/ou mail et/ou information sur le site internet selon formation)
- Conseil : Prestation de conseil et d'assistance en prévention des risques professionnels et préservation de la Santé au Travail, en entreprise (prestation disponible sur demande auprès d'Ergonomie Normandie par téléphone et/ou mail et/ou rencontre sur site)

Article 2 : Accès à nos services

Les prestations dispensées par la société Ergonomie Normandie sont ouvertes à tous, sans condition discriminatoire.

SAS Ergonomie Normandie, société au capital de 5 000€ - RCS ROUEN 130 021 751

20 Passage de la Luciline, CS 40641, 76000 ROUEN

06.17.18.58.75 – ergonomie.normandie@gmail.com - www.ergonomie-normandie.com

N° TVA Intracommunautaire : FR36903586824 -

Organisme de formation : 28760644376– IPRP 2020-13

Conditions Générales de Vente (2/8)

Article 3 : Modalités d'inscription

Pour chaque prestation, les demandes d'inscriptions se font directement auprès de la société Ergonomie Normandie, par courrier postal, téléphone ou par courriel à ergonomie.normandie@gmail.com ou par téléphone au 06.17.18.58.75.

Le bulletin d'inscription associé à la convention de formation et aux conditions générales de vente constitue notre bon de commande pour l'activité de formation.

Toute inscription vaut acceptation sans réserve par le Client des conditions générales de vente et de l'intégralité du programme de stage ou/et de la convention liée à la prestation désirée. L'inscription n'est définitive qu'à réception par courrier postal/mail du bulletin d'inscription dûment remplie, daté, signé avec le cachet ou d'un document contractuel spécifique à la prestation désirée (devis, contrat ou convention).

Aucune inscription orale ni aucune inscription par simple retour de courriel ne pourra être prise en compte ni engager Ergonomie Normandie en tant que cabinet conseil ou organisme de formation.

Article 4 : Organisation de nos prestations

Conditions d'exécution

Afin de s'assurer que la prestation choisie correspond aux attentes du Bénéficiaire, Ergonomie Normandie, en tant qu'organisme de formation, peut organiser un entretien de cadrage au cours duquel les besoins et objectifs des stagiaires seront déterminés.

Les prestations proposées sont organisées par Ergonomie Normandie qui prend en charge la mise à disposition de locaux adaptés et garantit la présence d'intervenants qualifiés pour chaque prestation.

Le bénéficiaire peut malgré tout faire le choix d'organiser la prestation au sein de ses locaux.

Dans le cas contraire, Ergonomie Normandie, en tant qu'organisme de formation, est le seul décisionnaire concernant le lieu de la prestation et peut être amené à le modifier au cours de la prestation.

Ergonomie Normandie est seul décisionnaire concernant l'intervenant choisi pour animer la prestation et peut être amené à le remplacer au cours de la prestation.

Inscriptions, convocations et documents

Après réception du bulletin d'inscription, une confirmation d'inscription est envoyée au client par e-mail dans les 5 jours et une convocation écrite est envoyée directement au stagiaire, avec copie au responsable de l'inscription, par mail au plus tard 10 jours avant le début de la formation ou à réception de l'inscription si celle-ci est faite moins de 10 jours avant le début de la formation.

Il appartient au responsable de l'inscription de s'assurer que le stagiaire a reçu la convocation envoyée.

Un certificat de réalisation est remis individuellement aux stagiaires dès lors où la formation a été suivie intégralement. Un double est envoyé au Client.

Conditions Générales de Vente (3/8)

Organisation des groupes

Nous limitons, dans un souci d'efficacité pédagogique, nos groupes de 4 à 10 personnes, selon les thèmes. De tels groupes favorisent l'échange et la réponse aux attentes de chacun. Nous insistons sur la nécessité du respect des pré-requis qui permettent de profiter pleinement des formations et d'atteindre les objectifs fixés.

L'équipe est à la disposition des stagiaires pendant leur séjour pour les aider sur quelque sujet que ce soit.

Participation

Nous accueillons les stagiaires dans des locaux appropriés à la formation. L'adresse est précisée sur la convocation. Les horaires sont : 9h/12h30 et 13h30/17h. L'accueil dans l'établissement est ouvert 30 minutes avant le début de la formation. L'accueil en salle de formation se fait 15 minutes avant le début de la formation.

En cas d'absence ou de retard, les participants devront prévenir Ergonomie Normandie et fournir un justificatif écrit. Aucun stagiaire ne peut quitter les lieux de la formation sans une autorisation préalable de son entreprise.

Le stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur d'Ergonomie Normandie applicable aux stagiaires, affiché dans les locaux et accessible sur demande mail.

Suivi

Nous offrons à tous nos stagiaires la possibilité de contacter par mail ou par téléphone au 06.17.18.58.75, dans un délai de 3 mois, leur formateur pour tout complément d'information qu'ils souhaiteraient suite à leur stage.

Annulation, abandon ou report des formations

- Du fait de la société Ergonomie Normandie :

D'une manière générale, en cas de survenance d'un événement indépendant de la volonté d'Ergonomie Normandie, ce dernier pourra procéder au report de la formation sans aucun dédommagement.

Il proposera au bénéficiaire de nouvelles dates et/ou nouveau lieu, ce qui donnera lieu à une nouvelle contractualisation. Ainsi, Ergonomie Normandie définit dans ses fiches formation et programmes le nombre requis de participants.

Ergonomie Normandie peut par ailleurs maintenir une formation avec un nombre réduit sauf si ce nombre est jugé pédagogiquement insuffisant ; Ergonomie Normandie se réserve alors le droit d'ajourner le stage.

Dans ce cadre, Ergonomie Normandie s'engage à informer le Client dans les 11 jours ouvrables et à proposer une nouvelle date. Un écrit de confirmation est envoyé au Client.

Ergonomie Normandie se réserve le droit exceptionnel d'annuler ou reporter une formation en cas de force majeure et s'engage à informer le Client et à proposer une nouvelle date. Un écrit de confirmation est envoyé au Client. De façon non exhaustive, les événements pouvant contraindre Ergonomie Normandie, en tant qu'organisme de formation à procéder à un report sont les suivants : l'absence d'un formateur, le nombre de stagiaires inscrits insuffisant, tout problème logistique ou technique.

Conditions Générales de Vente (4/8)

- Du fait du Client :

Le Client peut annuler ou reporter, sans frais, une formation si cela intervient au plus tard 11 jours ouvrables avant la date de début de la formation. Il est possible de remplacer une personne par une autre ayant le même profil et le même besoin.

Après ce délai, quel qu'en soit le motif, à l'exception d'un cas de force majeure, Ergonomie Normandie se réserve le droit de facturer directement au Client des frais d'annulation selon les conditions suivantes :

- De 11 à 06 jours ouvrables avant la formation : 50 % de la commande

- De 05 jours ouvrables au démarrage de la formation : 100 % de la commande

- Après le début de la formation en cas d'abandon ou d'absentéisme, Ergonomie Normandie se basera sur la feuille d'émargement (feuille de présence) pour facturer directement au Client la totalité du prix de la formation ou de la prestation.

Toute annulation ou changement doit nous parvenir par écrit. C'est la date de réception de l'annulation écrite qui fait foi.

Article 5 : Obligations de Ergonomie Normandie

Ergonomie Normandie, en tant qu'organisme de formation, s'engage à mettre tout en œuvre pour assurer le bon déroulement de la prestation choisie par le bénéficiaire et/ou client. A ce titre, Ergonomie Normandie s'engage à faire tout son possible pour garantir un accueil dans des locaux sains, propres et adaptés aux conditions de la prestation.

Néanmoins, Ergonomie Normandie ne saurait être tenu responsable en cas de défaillance de ses prestataires d'accueil. De plus, Ergonomie Normandie s'engage à respecter sa politique en matière de recrutement pour l'ensemble des prestations dispensées afin de garantir la qualité des interventions et l'habilitation des intervenants aux outils utilisés.

Plus généralement, Ergonomie Normandie étant soumis à une obligation de moyen, sa responsabilité ne saurait être engagée que pour des fautes commises consciemment et alors qu'il disposait de l'ensemble des éléments nécessaires. En tant qu'organisme de formation, Ergonomie Normandie s'engage à tenir le stagiaire/ bénéficiaire, l'entreprise cliente et le financeur informés de tout changement qui pourrait survenir au cours de la prestation.

Ergonomie Normandie, en tant qu'organisme de formation, s'engage à respecter l'ensemble des termes du contrat conclu, en particulier le programme et le déroulement de la prestation ainsi que les modalités de règlement. Ergonomie Normandie s'engage également à mettre tout en œuvre pour garantir la confidentialité des échanges entre les stagiaires et l'intervenant.

Plus généralement, Ergonomie Normandie s'engage à ne pas divulguer, transmettre ou vendre aucune information récoltée au cours de la prestation.

Conditions Générales de Vente (5/8)

Article 6 : Obligations du bénéficiaire et du client

Le bénéficiaire s'engage à respecter l'ensemble des modalités de la prestation fixée dans le document contractuel signé. Le bénéficiaire s'engage à être présent et ponctuel lors de la prestation. Le client s'engage à procéder au règlement de la prestation dans les délais convenus. Le bénéficiaire respecte le règlement intérieur des lieux où la prestation aura lieu.

Ergonomie Normandie ne saurait être tenu responsable en cas de manquement au règlement intérieur, et plus généralement à toute règle imposée au sein de ce dernier. Le bénéficiaire s'engage à adopter un comportement respectueux envers les intervenants et autres bénéficiaires de la prestation. En cas de manquement du bénéficiaire à ces obligations, Ergonomie Normandie pourra être amené à modifier les conditions initiales de la prestation, voire à mettre un terme à cette prestation, à condition de respecter les dispositions du code du Travail.

Article 7 : Propriété intellectuelle

Ergonomie Normandie s'engage sur la confidentialité de l'ensemble des informations transmises par l'entreprise au cours des prestations, ainsi qu'à ne divulguer sous aucun prétexte les documents confiés. Pour mémoire : l'utilisation des documents par Ergonomie Normandie est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite ». L'article 41 de la même loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ».

Toute représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et 429 du code pénal. Le Client s'engage en son nom et celui de ses collaborateurs ou de tout intervenant avec lequel il serait lié par contrat à respecter la propriété intellectuelle et à utiliser les supports et outils fournis en conformité avec les règles d'usage et en particulier à ne pas les diffuser à l'extérieur ou en faire un usage commercial. En cas de manquement à cette clause, la responsabilité du client et/ou Bénéficiaire pourra être engagée.

Article 8 : Détermination du prix

Les tarifs de nos prestations sont indiqués HT et sont majorés du taux de TVA applicable en vigueur à la date de facturation. Les prix communiqués comprennent les frais de la prestation et/ou d'animation ainsi que les éventuels documents pédagogiques distribués. Sauf mention expresse contraire dans le devis et/ou la convention et/ou le contrat signé (s), les repas ne sont pas inclus dans ce prix. Étant donné qu'Ergonomie Normandie propose des prestations sur mesure en formation, le prix final de la prestation peut varier. Ainsi, il est convenu que le prix dû est le prix mentionné sur le devis et/ou la convention et/ou le contrat, même s'il diffère du prix affiché sur les sites Internet de la structure Ergonomie Normandie, ou sur les différentes plateformes ou leurs prestations sont référencées.

Conditions Générales de Vente (6/8)

Article 9 : Facturation & Règlement

Nos factures sont émises au plus tard à l'issue de la formation sauf mention contraire dans la convention de formation signée. Les modalités de règlement du prix diffèrent en fonction de la prise en charge ou non de la prestation par un intermédiaire (OPCO).

En conséquence, l'entreprise cliente et/ou le bénéficiaire et Ergonomie Normandie, en tant qu'organisme de formation, s'engagent à respecter les modalités de paiement inscrites sur le contrat et/ou la convention signé(e)s.

Si l'entreprise cliente et/ou le bénéficiaire souhaite(nt) que le règlement soit émis par son opérateur de compétences, il lui appartient de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande. Lorsque l'opérateur de compétences permet le paiement par subrogation, l'entreprise client et/ou le bénéficiaire peut sélectionner cette option mais doit en informer Ergonomie Normandie par mail à ergonomie.normandie@gmail.com. L'accord de prise en charge doit être communiqué au moment de l'inscription accompagné du dossier complété.

Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à l'organisme de formation au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation sera facturée à l'entreprise cliente et/ou au Bénéficiaire, suivant les modalités établies aux termes du contrat et/ou de la convention. En cas de prise en charge partielle par l'opérateur de compétences, la partie non prise en charge sera directement facturée à l'entreprise cliente et/ou bénéficiaire. Les paiements seront effectués auprès d'Ergonomie Normandie par chèque, espèce ou virement, en tenant compte de l'adresse et des coordonnées bancaires figurant sur la facture.

Toute somme due non payée dans un délai de quarante-cinq (45) jours après la facturation donnera lieu au paiement par l'entreprise et/ou le Bénéficiaire de pénalités de retard fixées sur le taux directeur de refinancement de la BCE, majoré de dix (10) points.

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Bénéficiaire qu'elles ont été portées à son débit. En cas de non-paiement d'une facture arrivée à échéance et relancée selon notre procédure interne, Ergonomie Normandie se réserve le droit de suspendre les prestations en cours. Les pénalités applicables sont celles indiquées sur la facture et suivent la réglementation en vigueur.

Conformément aux articles 441-6 du code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. En cas d'annulation d'une formation, l'acquittement du dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation à la formation professionnelle et ne donne pas lieu à une convention de formation. La facturation fera l'objet d'une facturation simple.

Conditions Générales de Vente (7/8)

Article 10 : Demande de remboursement

Au moment de son inscription et/ou du positionnement initial, le client et/ou le Bénéficiaire accepte (nt) sans réserve le programme qui lui (leur) est communiqué. En conséquence, une fois la prestation effectuée, il ne peut être donné lieu à aucune demande de remboursement.

Article 11 : Protection des données personnelles

Conformément à la réglementation RGPD et à la loi relative à la protection des données personnelles, l'ensemble des données personnelles recueillies au cours de la prestation feront l'objet d'un traitement effectué sous le contrôle de la Direction d'Ergonomie Normandie. Ces données permettent d'assurer le bon déroulement des prestations d'Ergonomie Normandie en tant qu'organisme de formation, qui en est seul destinataire.

Ergonomie Normandie s'engage à ce qu'aucune donnée ne soit transmise à un tiers sans l'accord préalable du Bénéficiaire. Par les présentes conditions générales, le bénéficiaire accepte que ses données soient transmises à l'intervenant et à tout autre acteur de la prestation choisie. Les données du Bénéficiaire seront conservées jusqu'à cinq ans après la fin de la prestation. Ce délai s'interrompt en même temps que le délai de prescription. Le Bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de limitation et de rectification des données le concernant. Ces droits peuvent être mis en œuvre par courrier à l'adresse suivante : Ergonomie Normandie, 20 Passage de la Luciline, CS 40641, 76000 ROUEN ou par courriel à ergonomie.normandie@gmail.com. Le Bénéficiaire est désormais informé qu'il peut se prévaloir des droits inscrits aux articles 48 et suivants de la loi du 6 janvier 1978.

En particulier, il peut contacter Ergonomie Normandie aux adresses susmentionnées afin d'obtenir la confirmation que ses données font ou non l'objet d'un traitement et d'obtenir des renseignements sur la finalité du traitement ainsi que son fonctionnement.

Le Bénéficiaire peut solliciter, à ses frais, l'obtention d'une copie de ses données. Le Bénéficiaire peut se prévaloir de son droit à l'oubli sous réserve de répondre aux conditions légales et réglementaires existantes. Le cas échéant, Ergonomie Normandie effacera les données concernées dans les meilleurs délais. Le Bénéficiaire peut également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.

Dans le cas d'un désaccord du bénéficiaire sur les procédures mises en œuvre par Ergonomie Normandie pour la protection de ses données, il lui est possible d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique des Libertés.

Article 12 : Réclamation

Toute réclamation doit être réalisée via un courriel à l'adresse suivante dans un délai de trois (3) mois à compter du fait générateur : ergonomie.normandie@gmail.com ou par voie postale et/ou contact téléphonique.

Conditions Générales de Vente (8/8)

Article 13 : Responsabilité

Ergonomie Normandie ne pourra en aucun cas être déclaré responsable d'un préjudice financier, commercial ou d'une autre nature, causé directement ou indirectement par les prestations fournies. Article 14 : Loi applicable et règlement des litiges Les relations entre Ergonomie Normandie et l'entreprise cliente et/ou le bénéficiaire sont régies par le Code de Commerce. Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute saisine des juridictions. En l'absence d'issue amiable favorable, il est expressément convenu que le Tribunal de Commerce de Rouen sera seul compétent.

Article 15 : Modification unilatérale des conditions générales

Ergonomie Normandie se réserve le droit de modifier ses Conditions Générales de Vente à tout moment. Dans ce cas, les conditions applicables seront celles en vigueur à la date de la signature du devis, du contrat ou de la convention. Ces conditions générales prévaudront sur toutes autres Conditions Générales ou particulières non expressément agréées par Ergonomie Normandie en tant qu'organisme de formation.

Article 16 : Contact

L'entreprise cliente et/ou le Bénéficiaire peut contacter Ergonomie Normandie directement par mail à ergonomie.normandie@gmail.com et/ou le consultant qui intervient ou qui est intervenu sur la prestation.

Fait à Rouen, le 26 septembre 2021, mis à jour le 17 juillet 2023

Pour Ergonomie Normandie, Gaëlle AVERTY, Présidente

Pour le Client Nom et Fonction + Cachet,
Précédé de la mention « lu et approuvé »

SASU Ergonomie Normandie

Gaëlle AVERTY

20 Passage de la Luciline

76000 ROUEN

SIRET 903 586 824 000 18



La Certification QUALIOPi

Ergonomie Normandie est certifiée QUALIOPi au titre de ses actions de formation.

QUALIOPi est un processus de certification né de la loi du 5 septembre 2018. Valable pour une durée de quatre ans, son but est de garantir la qualité de la formation et de proposer une plus grande lisibilité de l'offre de formation aux entreprises et aux stagiaires.

Ergonomie Normandie a pu démontrer à travers 7 critères la fiabilité de son process de formation. Cette démarche qualité garantie pour nos clients :

- Une bonne adaptation du process de formation aux besoins des bénéficiaires,
- De bonnes conditions d'accueil et d'accompagnement des stagiaires tout au long de la formation,
- Des moyens techniques et pédagogiques appropriés aux besoins de formation des entreprises et des stagiaires,
- Des formateurs qualifiés, aux compétences évalués tout au long de l'année,
- Une bonne prise en compte des réclamations et des appréciations face aux formations,
- Une lisibilité sur l'évaluation de nos formations par nos stagiaires et nos clients



La certification qualité a été délivrée à Ergonomie
Normandie au titre de ses actions de formation